

## Accord de libéralisation du commerce UE-Mercosur : réponse des pays du Mercosur à l'instrument conjoint de l'UE (septembre 2023)

Ce qui suit est une traduction en français de la version du document publié par la presse, et disponible en deux langues :

- Anglais : <https://www.bilaterals.org/?eu-mercotur-fta-mercotur-s>
- Espagnol : <https://www.bilaterals.org/?tlc-mercotur-ue-respuesta-del>

Cette traduction a été réalisée par Maxime Combes pour l'*Aitec* et co-animateur du [collectif Stop CETA-Mercosur](#).

-----

Nous nous référons au projet d'instrument conjoint présenté par l'Union européenne (UE) en mars 2023. Le MERCOSUR et ses États-membres réaffirment les engagements adoptés au titre du chapitre sur le commerce et le développement durable, déjà convenus dans le cadre de l'accord d'association birégional (AA).

Le MERCOSUR et ses États-membres estiment qu'ils sont particulièrement bien placés, aux côtés de l'Union européenne et de ses États-membres, pour donner l'exemple en intégrant le développement durable au commerce, dans la mesure où cette intégration se fait dans un esprit de collaboration.

Le MERCOSUR et ses États-membres sont prêts à œuvrer en faveur d'une finalisation rapide de la négociation de l'AA avec l'Union européenne. Pour atteindre cet objectif :

- Nous devrions nous efforcer de nous appuyer sur le texte négocié en 2019, dans le contexte des nouvelles circonstances de l'économie mondiale et de la valeur stratégique de cet accord.
- Nous sommes disposés à négocier un instrument conjoint sur le commerce et le développement durable, en tenant compte de la législation nationale des Parties et à la lumière des différentes situations nationales. Cet instrument devrait contribuer à renforcer le développement durable dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales. Le document ne doit contenir aucune sanction (ni même faire allusion à l'application de sanctions) et les parties doivent éviter d'utiliser les mesures prises en matière de développement durable comme un obstacle injustifié ou inutile au commerce. L'instrument doit être basé sur une approche coopérative.
- Étant donné que l'AA est négocié dans un contexte de combinaison sans précédent de défis - changement climatique, insécurité alimentaire, urgence sanitaire, tensions géopolitiques et inégalités persistantes au sein des pays et entre eux -, l'AA devrait préserver la capacité de l'État à mettre en place des politiques publiques concernant, entre autres, (i) la santé publique ; (ii) la science, la technologie et l'innovation ; (iii) les chaînes de valeur interrégionales durables, sûres et résilientes dans la transition énergétique, la mobilité durable et la numérisation ; et (iv) l'action pour le climat et la sécurité alimentaire.
- L'AA devrait prévoir des activités de coopération - y compris le financement nécessaire - en vue, notamment, (i) de renforcer les capacités permettant aux secteurs vulnérables de tirer parti des avantages de l'accord ; (ii) d'aider les producteurs et les exportateurs désireux de se conformer aux exigences en matière d'importation ; et (iii) de promouvoir des initiatives de production durable, conformément à la législation nationale. L'accord devrait être un outil précieux pour promouvoir l'intégration de chaînes de valeur durables.
- L'AA devrait être doté d'un mécanisme permettant de rééquilibrer les concessions commerciales négociées dans le cadre de l'AA si ces concessions sont suspendues ou annulées en raison de la législation nationale de l'UE.

Le MERCOSUR et ses États parties estiment que la conclusion rapide des négociations sur l'accord d'association constituerait une contribution sans équivoque à la résolution des problèmes susmentionnés et enverrait à la communauté internationale un signal fort d'unité et de collaboration entre deux régions du monde qui partagent les mêmes valeurs.